



PREAVIS MUNICIPAL N°2/2017

Préavis municipal 02/2017 concernant une demande de crédit de CHF 210'500.-- pour les travaux routiers relatifs à la réfection de la couche de roulement de la route de St-Cergue.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Ce projet de réfection a pour but de compléter le projet initial qui avait été établi dans le cadre du projet d'entretien des routes cantonales en traversée de localité et des routes communales ayant fait l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil Communal dans le cadre du préavis n°3/2015.

Depuis l'acceptation du préavis n°3/2015, plusieurs constatations ont incité la Municipalité à remettre en question la solution de réfection proposée pour la route de St-Cergue :

- une nouvelle analyse de l'état de la route laisse présager que la solution de remise en état proposée en 2015 aura une durée de vie plus limitée que prévu.
- il a été constaté sur ce tronçon une augmentation du trafic plus importante que la prévision.
- la solution proposée en 2015 présente des inconvénients (graviers, aspect, etc.) qui ne sont acceptables que si la solution présente un réel intérêt économique.

Compte tenu de ce qui précède, la solution technique retenue initialement qui consistait en des réfections ponctuelles de l'encaissement de la chaussée et, en un traitement de surface sous forme de gravillonnage est apparue comme trop légère et moins intéressante à long terme (le rapport entre l'investissement et la durée de vie attendue est moins favorable).

Suite à cette constatation la Municipalité a demandé l'étude d'une variante qui a débouché sur la proposition de conserver les réfections ponctuelles de l'encaissement de la chaussée mais, de remplacer le gravillonnage prévu par un rabotage complet de la couche de roulement (4cm) et son remplacement par un revêtement neuf de type AC 11H.

Rappel de la situation existante

Le tronçon de route concerné par ce projet de réfection débute à la hauteur du carrefour de la Route de St-Cergue avec la route de Givrins et le chemin de la Délaiquée pour se terminer au carrefour de la route de St-Cergue avec la route de Genolier (Place de la Tour) représentant une longueur d'environ 970 mètres sur une largeur de chaussée existante d'environ 6.50 mètres.

Le revêtement bitumineux existant est dans un état variable. Des zones de faïençage et d'affaissement, ciblés dans le mandat des travaux d'entretien des routes cantonales et communales, ont déjà été reprises lors de purges ponctuelles (reprise de l'encaissement et du revêtement bitumineux de base).

Conformément à la réglementation en vigueur, une campagne de tests a été réalisée dans le cadre du préavis initial afin de déterminer les différentes épaisseurs d'enrobés en plusieurs zones de la route ainsi que s'il y a présence d'HAP (Hydrocarbure Aromatiques Polycyclique). Pour rappel, les revêtements bitumineux contenant des HAP sont considérés comme impropre au recyclage, raison pour laquelle ils doivent être évacués en décharge spécialisée.

Description des travaux prévus (nouvelle version)

1) Réfection de la chaussée :

- Suite aux carottages réalisés pour les tests HAP, il a été possible d'affiner les travaux à réaliser sur tout le tronçon afin de minimiser les coûts et de pouvoir, dans la mesure du possible, intégrer ces travaux au préavis initial. A savoir :
 - o Rabotage sur une épaisseur d'environ 4 cm de toute la surface de la chaussée
 - o Pose d'un nouveau revêtement bitumineux avec pour la couche de roulement un revêtement de type « AC 11H » sur une épaisseur de 4 cm.

2) Marquage et signalisation

- Réfection complète de la signalisation horizontale (marquage) : les coûts sont basés sur les prix de l'entreprise SIGNAL SA ayant répondu sur invitation à l'offre pour la réalisation du marquage routier dans le cadre du mandat des travaux d'entretien des routes cantonales et communales

Démarches administratives et coordination générale

Tous les services (SI de Nyon, Swisscom, TRN et Romande Energie) ont été informés lors du mandat initial des travaux afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

Ces travaux étant considérés comme de l'entretien, il n'est pas nécessaire de procéder à une mise à l'enquête publique.

Aspects fonciers

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou de l'espace public (servitude).

Pour des raisons de cohérence et de simplifications technique, il est prévu de réfectionner quelques dizaines de m² d'entrées privées en bordure des voiries communales.

Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi sur la base de la soumission des travaux d'entretien des routes cantonales et communales qui avait été publiée conformément à la loi sur les marchés publics (AOMP). Pour information, 4 entreprises avaient répondu et c'est l'entreprise COLAS SA (Vaud) qui avait rendu la meilleure offre.

Travaux de génie-civil (travaux routiers).	CHF 165'000.-
Signalisation horizontale	CHF 14'000.-
Honoraires d'ingénieur pour phase d'étude complémentaires et la phase d'exécution	CHF 10'500.-
Divers imprévus	CHF 5'000.-
Total des travaux HT	CHF 194'500.-
TVA 8.0 %	CHF 15'560.-

Total des travaux TTC **CHF 210'060.-**

Total TTC arrondi à	CHF 210'500.-
----------------------------	----------------------

Remarque :

En cas d'acceptation de ce préavis, les travaux réalisés dans le cadre du préavis initial N° 3/2015 relatif à une demande de crédit de CHF 1'300'000.- pour la réfection générale (mesure d'entretien) des voiries communales (routes cantonale en traversée et route communales) se termineront avec un solde positif d'environ Fr. 145'000.- TTC. Autrement dit, dans ce cas, le préavis N° 3/2015 sera bouclé à CHF 1'155'000.- TTC.

La plus-value réelle de la variante proposée dans ce préavis est d'environ Fr. 65'500.- TTC. Si cette variante devait être refusée, les travaux prévus initialement pourraient être réalisés sans dépassement du préavis initial.

Les honoraires d'ingénieur comprennent l'étude complémentaire ainsi que l'exécution. Les honoraires d'exécution pour la route de St-Cergue compris dans le budget initial des travaux d'entretien des routes cantonales et communales seront retranchés.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

- vu le préavis N°2/2017 de la Municipalité
- entendu le rapport des commissions
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide
1. **d'adopter** le préavis 2/2017 concernant une demande de crédit de CHF 210'500.-- pour les travaux routiers relatifs à la réfection de la couche de roulement de la route de St-Cergue.
 2. **d'autoriser** la Municipalité de prélever ce montant de la trésorerie courante ou, si nécessaire, d'emprunter la somme de CHF 210'500--
 3. **d'amortir** la somme de CHF 210'500.-- sur 10 ans.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : Y. Ravenel la Secrétaire adj: J. Joseph



Y. Ravenel *J. Joseph*

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 mars 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 27 avril 2017.